

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16/11/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 29/11/2021

**Délibération n° D-2021-334**

**Autorisation de programme et crédits de paiement  
(AP/CP) - Eglise Notre Dame - Ajustements**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

**Secrétaire de séance :** Karl BRETEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Direction des Finances**

**Autorisation de programme et crédits de paiement  
(AP/CP) - Eglise Notre Dame - Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Vu les délibérations D-2017-97 du 3 avril 2017, D-2018-170 du 4 juin 2018, D-2019-216 du 17 juin 2019, D-2020-428 du 23 novembre 2020 et D-2021-536 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Portant sur un montant global de 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 9 ans.

L'année 2017 a permis d'affiner l'ensemble de l'opération et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre qui a été attribué au Conseil municipal du 04 juin 2018.

En 2018, l'ensemble des études de diagnostic des maçonneries, couvertures et ouvrages annexes, rendant nécessaires et prioritaires les opérations de restauration spécifique sur le clocher, la flèche et le beffroi, ont été restituées.

Les études d'avant-projet sommaire (AVS) ont été effectuées en 2019. Les montants de crédits de paiement pour cet exercice budgétaire correspondent au versement des premiers acomptes sur l'étude de diagnostic et au financement perçu en provenance de la DRAC.

Sur l'exercice 2020, des études et investigations complémentaires relatives aux risques de menaces de ruine et à la mise en sécurité pour risques d'incendie ont été ajoutées à la programmation initiale. Ces prestations ont été facturées en 2021, ce qui explique l'absence de mouvements budgétaires en 2020. L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été validé définitivement au mois de septembre 2020.

Les crédits prévus et ajustés en 2021 concernent les frais de maîtrise d'œuvre et les frais d'installation de chantier (mise en place de la zone de cantonnement, montage de l'échafaudage extérieur de la flèche, mise en place d'une paroi de protection aux poussières entre le massif de clocher et la nef...), justifiant un réajustement à la baisse du montant des crédits de paiement sur cet exercice.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'attribution des marchés devrait intervenir au cours du mois de janvier 2022, des évolutions du programme financier s'avèrent nécessaires. L'année 2022 (phase 1 des travaux) devrait être consacrée à la décontamination et à la restauration intérieure et extérieure de la flèche, au remplacement des planchers intérieurs de la flèche, à l'éclairage et à la mise en sécurité des lieux. La phase 2 des travaux (2023) sera plutôt axée sur la décontamination et la restauration intérieure et extérieure du massif du haut du clocher et à la restauration de la charpente du beffroi avec descente des cloches.

Au vu de l'avancement des travaux, le séquençage des recettes est également revu même si les financements sont connus et fléchés (DRAC, DSIL notamment).

Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement, avec un glissement et rééchelonnement sur les années suivantes sans que la durée de l'AP ne soit modifiée.

Le montant estimatif de l'autorisation de programme est maintenu à 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC pour une durée de 9 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de projet		Crédits de paiement (en € TTC)								
	En € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	3 900 000	4 680 000	10 200,00	0	37 621,90	13 753,89	0	102 000,00	1 000 000,00	800 000,00	2 716 424,21
RECETTES	1 564 228	1 564 228	0	5 737,50	0	5 451,90	0	239 100,00	317 477,00	175 000,00	821 461,60

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**